

# HotellerieSuisse – Boussole de durabilité





pages 6/7: Boussole

### **3 Situation initiale**

### **4 Durabilité dans l'hébergement et le tourisme**

### **5 Positionnement**

### **6 Principes et Boussole**

### **8 Recommandations**

En se fondant sur sa Boussole de durabilité, HotellerieSuisse émet des recommandations quant aux différentes dimensions du développement durable.

### **8 Durabilité écologique**

### **11 Durabilité économique**

### **12 Durabilité sociale**

### **15 Durabilité dans la politique touristique**

### **16 Récapitulatif de toutes les recommandations**



page 8: Recommandations

page 15: Durabilité dans la politique touristique





## **Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.**

Donnée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement («Commission Brundtland»), cette définition du développement durable fait foi et souligne les liens entre les processus économiques, sociaux et écologiques. Elle constitue la base du concept tridimensionnel, qui a été élaboré au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro de 1992.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> cf. Office fédéral du développement territorial (ARE).

### **1. Situation initiale: le développement durable en Suisse**

Le concept développé par l'ONU repose sur les trois dimensions interdépendantes que sont l'environnement, la société et l'économie. De ce fait, les acteurs tant privés que publics ne doivent jamais agir de manière isolée et unilatérale, mais doivent toujours prendre en compte les interférences des trois dimensions de l'environnement, de la société et de l'économie. Le développement durable porte donc aussi bien sur la protection de l'environnement que sur la prospérité économique et la solidarité sociale. Dans cet esprit intergénérationnel, il convient également de tenir compte des répercussions futures de nos actes présents pour que les générations à venir soient en mesure de satisfaire à leurs besoins.

Pour réduire notre consommation de ressources et notre exploitation de l'environnement à un niveau durablement supportable tout en préservant une économie performante et une société solidaire, nous devons opérer, dans le cadre du développement durable, un changement structurel sur le long terme de notre système économique et social. Si ces directives de mise en œuvre se sont traduites dans la politique internationale – notamment à travers les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU –, l'exigence de durabilité est également inscrite dans la législation suisse sous forme de mandat constitutionnel (art. 2, 54 et 73 de la Constitution fédérale). Depuis 1997, le Conseil fédéral expose ses perspectives politiques de mise en œuvre du développement durable en Suisse dans une stratégie conforme à l'Agenda 2030 et aux ODD de l'ONU. Au niveau législatif, les différents objectifs sont également transposés sous forme de décrets.

## 2. Durabilité dans l'hébergement et le tourisme

En Suisse, l'hôtellerie et le tourisme sont largement concernés par les différents aspects du développement durable. Ce constat s'impose non seulement en raison des obligations légales citées, mais s'explique aussi par l'importance pour le tourisme suisse de préserver une nature et des paysages intacts. Les expériences de la nature et en plein air constituent un pilier central de l'offre touristique suisse, en plus de constituer des arguments de vente importants du tourisme national. Dans le même temps, la branche du tourisme est depuis longtemps sensibilisée à la question de l'écologie et s'est engagée en faveur du développement durable depuis 2009, [par la signature d'une charte](#). À cet égard, ces aspects du développement durable ont fait l'objet d'une sensibilité générale accrue ces dernières années, dans un contexte marqué par l'acquisition continue de nouvelles connaissances scientifiques, les faits écologiques et l'évolution des besoins sociaux – aussi bien dans la société, les médias et la sphère politique que dans le monde de l'économie et du tourisme. Partant, les difficultés s'accroissent aussi quand il s'agit de gérer les conflits d'objectifs qui découlent des défis actuels, par exemple si les questions écologiques rencontrent des aspects de financement ou de coûts. En vertu du concept tridimensionnel, il convient de poser un regard juste sur les aspects écologiques et sociaux tout en prenant des mesures d'adaptation économiquement supportables pour les branches et les établissements, ainsi que pour la société et pour l'État.

Dans ce contexte d'une grande complexité, HotellerieSuisse présente un état des lieux du développement durable du point de vue de la branche de l'hébergement. La présente Boussole de durabilité présente le positionnement de la branche vis-à-vis de son développement durable, détaille la gestion des conflits d'objectifs et expose des recommandations relatives aux affaires politiques sur la base des trois dimensions du développement durable. Ce rapport offre un éclairage des aspects économiques, sociaux et écologiques du point de vue de l'hôtellerie et intègre également des éléments fondamentaux et structurels, notamment la valeur d'un partenariat social fonctionnel ainsi que la subsidiarité et la primauté des solutions par branche des organisations du monde du travail (OrTra).





# 3. Positionnement

Sur le plan du développement durable, la branche de l'hébergement s'engage en faveur d'une action responsable et tournée vers l'avenir dans les dimensions économiques, sociales et écologiques. Dans le cadre d'un arbitrage poussé entre tous les aspects pertinents, les activités de la branche sont définies selon les critères suivants:

**– Problématiques de la rentabilité économique et de la compétitivité**

La branche de l'hébergement œuvre à garantir en amont la compétitivité sur le long terme à travers la stabilité et la rentabilité économiques, réalise des investissements en faveur de la qualité et de l'innovation, optimise les structures de coûts et intègre les tendances du marché.

**– Besoins sociaux et sociétaux actuels**

La branche de l'hébergement tient compte de l'évolution des besoins sociaux et sociétaux. Dans la mesure du possible, ces derniers sont implémentés dans la politique commerciale en respectant la situation des établissements. De ce fait, la branche assume sa responsabilité sociale et reste une employeuse intéressante pour le personnel qualifié. La branche entend donc se développer en s'appuyant sur l'instrument du partenariat social.

**– Faits écologiques et connaissances scientifiques**

La branche de l'hébergement s'engage à utiliser les ressources naturelles avec précaution et à les préserver pour les générations futures. L'action responsable et respectueuse de l'environnement est intégrée en amont et de manière autonome dans la branche, en tenant compte de la situation des établissements.

#### 4. Principes et Boussole pour le traitement des aspects du développement durable

L'importance croissante des différents aspects du développement durable s'accompagne d'une intensification des défis relatifs à la gestion des conflits d'objectifs qui en découlent. Sur le court terme et le moyen terme, de nouvelles thématiques ou des thématiques émergentes, par exemple dans le domaine de la protection de l'environnement ou des prestations sociales, peuvent se heurter aux objectifs économiques des établissements. Dans ce contexte, nous assistons à une flambée des dépenses nécessaires aux modifications et aux investissements, que la branche doit prendre en charge malgré des réserves opérationnelles faibles. Il convient par conséquent d'examiner les nouvelles mesures et les mesures actuelles en trouvant un équilibre et en mettant dans la balance les trois dimensions du développement durable pour pouvoir les appliquer sous une forme appropriée. Les directives suivantes ont été pensées pour gérer les conflits d'objectifs dans le domaine du développement durable et pour permettre l'élaboration de recommandations concrètes d'actions et de positionnements à adopter par la branche.

##### Principes relatifs au traitement des aspects du développement durable

- Plus les connaissances scientifiques sont importantes et les conséquences graves, plus les problèmes s'imposeront avec force.
- Plus un problème (de société) est pressant et prégnant, plus la pression à agir sera forte.
- Plus l'horizon temporel d'une problématique et de sa résolution est long, plus une branche devra donner de poids aux connaissances socio-environnementales par rapport aux questions économiques et financières.
- Plus cet horizon temporel est court, plus les arguments économiques devront primer.
- Plus les dépenses nécessaires aux modifications (absolues ou relatives) sont faibles, plus ces modifications pourront et devront intervenir rapidement.
- Plus vite nous identifierons les nouveaux défis et tendances et trouverons des solutions efficaces, meilleure sera la compétitivité à long terme de la branche ou des établissements.

##### Boussole de durabilité d'HotellerieSuisse

La présente Boussole vise à offrir une représentation graphique des conflits d'objectifs et sert d'outil d'évaluation des effets des situations actuelles et à venir. La Boussole d'HotellerieSuisse est établie sur les cinq dimensions suivantes, selon un barème de 0 à 5. Les valeurs ont été obtenues à partir de critères qualitatifs et de l'état actuel des connaissances.

La **dimension «Pression des connaissances et pression à agir»** regroupe les aspects relatifs à l'importance et à l'urgence d'une situation. Elle s'appuie sur les connaissances et les faits scientifiques, sur l'impression générale, sur les évolutions sociétales ainsi que sur «la présence et la prééminence» générales d'un sujet. Parmi les critères de pondération qualitatifs figurent l'état des connaissances scientifiques, l'opinion publique, le potentiel de dommages et le degré d'implication des membres d'HotellerieSuisse.



La **dimension économique** porte sur des questions d'économie et de rentabilité, met en lumière des thématiques propres aux établissements ou à la branche ou les situe dans leur contexte économique global. Pour la branche de l'hébergement, la vision des établissements et de la branche est pertinente en ce qu'elle ne coïncide pas avec la vision politico-économique. À ce titre, les indicateurs importants sont le chiffre d'affaires, le bénéfice ainsi que l'ensemble des charges et des coûts. Cette dimension s'intéresse à la rentabilité ainsi qu'à la compétitivité et à la capacité de survie à long terme d'un établissement ou, de manière agrégée, d'une branche.

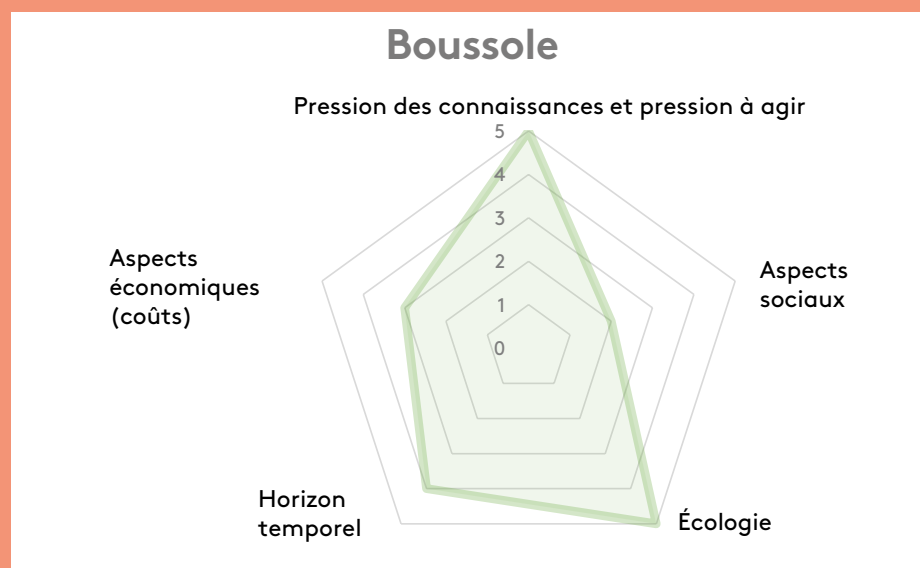
La **dimension écologique** repose sur l'importance et la primauté d'une situation sur le plan environnemental. Elle met l'accent sur la protection de la nature et de l'environnement ainsi que sur l'utilisation responsable des ressources dans le respect des générations à venir. Parmi les indicateurs, nous pouvons citer les valeurs d'émissions et les chiffres clés de la qualité de l'environnement.

La **dimension sociale** se fonde sur l'importance et la primauté d'une situation sur le plan de son évolution sociale au cours du temps. Elle compte parmi ses éléments importants l'égalité, la perception et l'acceptation de la diversité, le respect mutuel ainsi qu'une bonne qualité de vie et s'attache tout particulièrement aux problématiques de politique sociale.

La **dimension «Horizon temporel»** constitue l'axe temporel d'une situation. Plus cette valeur est élevée, plus l'horizon temporel d'un problème et de sa résolution est éloigné dans le temps.

La Boussole permet de constater l'évolution des zones de friction pour chaque situation. Plus les pics sont importants dans une ou plusieurs directions, plus il convient de tenir compte de ces dimensions dans l'élaboration des mesures associées. Des divergences très marquées mettent en évidence la force du conflit d'objectifs et la nécessité des compensations. Plus les connaissances s'imposent et plus la pression à agir et à résoudre les problèmes est forte, moins les arguments économiques purs auront de portée. En outre, un conflit d'objectifs est plus facile à maîtriser dans le cas d'un horizon de mise en œuvre lointain.

L'exemple utilisé, qui est celui de l'«objectif de zéro émission nette de CO<sub>2</sub> en 2050», montre la problématique sous différents aspects ainsi que les conflits d'objectifs établis par la Boussole de durabilité de la branche. Du fait des défis qui voient le jour en raison du changement climatique, la pression des connaissances et la pression à agir en faveur d'une meilleure protection de l'environnement sont élevées. L'analyse économique fait ressortir des dépenses considérables pour les modifications et les investissements, qui sont supportables pour la branche en raison de l'horizon temporel lointain. Compte tenu de tous ces facteurs, HotellerieSuisse recommande d'approuver l'objectif de zéro émission nette (cf. chap. 5.1.1).





## 5. Recommandations relatives au développement durable

Sur la base du positionnement d'HotellerieSuisse sur le développement durable et selon sa Boussole de durabilité, HotellerieSuisse recommande la mise en œuvre des objectifs et des mesures suivants. Dans ce processus de mise en œuvre, il convient de donner, autant que possible, la primauté aux principes d'autonomie, de volontariat et de subsidiarité. Les mesures concernées doivent viser l'efficacité et aboutir à un degré de rendement élevé. Déjà mentionnées plus haut, les conventions internationales (en particulier les ODD de l'ONU et l'Accord de Paris sur le climat) exercent parfois une influence certaine sur le processus législatif suisse.



### 5.1 Recommandations relatives à la durabilité écologique

Ci-dessous sont récapitulés les projets politiques portant sur le tourisme, en matière de protection du climat, de transport, d'énergie, d'alimentation ainsi que d'aménagement du territoire.

#### 5.1.1 Politique climatique

La politique climatique suisse et, par là même, l'Accord de Paris seront inscrits dans la loi sur le CO<sub>2</sub>. Sa révision totale, qui s'est achevée en 2020, comprend notamment un objectif de réduction globale d'ici à 2030 de 50 % des émissions de gaz à effet de serre de la Suisse par rapport au niveau de 1990, avec un objectif d'au moins 75 % sur le territoire national et des dispositions restrictives pour les vieux bâtiments à partir de 2023. Parallèlement, la stratégie climatique à long terme du Conseil fédéral prévoit – dans le cadre de l'initiative pour les glaciers – un objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050 pour la Suisse. Dans un tel contexte et compte tenu de l'importance de la protection du climat pour le tourisme suisse, HotellerieSuisse recommande le positionnement suivant:

**→ La branche de l'hébergement prône l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre et mène ses activités de manière climatiquement neutre au plus tard jusqu'en 2050.**



#### 5.1.2 Politique de transport

Les directives relatives à la politique de transport se retrouvent dans les législations spécifiques à chaque secteur. Le trafic motorisé individuel et le trafic aérien sont particulièrement importants dans le cadre du développement durable. Les réglementations spécifiques aux taxes, comme la nouvelle taxe sur les billets d'avion, figureront dans la loi sur le CO<sub>2</sub>. Selon les informations de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), le trafic aérien représente une part de 2 % dans les émissions mondiales de CO<sub>2</sub>, tandis que les acteurs de la protection de l'environnement l'estiment à hauteur de 15 %. À l'échelle mondiale comme suisse, ce trafic contribue de manière disproportionnée aux émissions de CO<sub>2</sub> (32 % en 2018, en Suisse). En Suisse, le secteur des transports est le seul, avec l'agriculture, à avoir enregistré une croissance depuis 1990 (+5 %). Compte tenu de ce contexte, HotellerieSuisse recommande et soutient le renforcement de l'application du principe de causalité en vue de promouvoir la mobilité durable, y compris pour le trafic touristique.

**→ La branche de l'hébergement recommande l'introduction d'une taxe sur le carburant (à l'instar de la taxe sur les combustibles).**

→ La branche de l'hébergement recommande l'introduction de la taxe sur le kérosène, qui a été approuvée au niveau international. En guise de solution de transition, HotellerieSuisse soutient l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion pour les vols au départ de la Suisse, conformément à la révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Cette taxe devra être abolie dès que la taxe internationale sur le kérosène sera pleinement mise en œuvre.



#### 5.1.3 Politique énergétique

La politique énergétique et la politique climatique suisses sont étroitement imbriquées, notamment du fait de la stratégie énergétique. Prévoyant la sortie de l'énergie nucléaire (neutre sur le plan climatique), cette dernière aura pour conséquence une nécessaire augmentation de l'efficacité énergétique et un recours aux substituts renouvelables et aux importations pour combler les lacunes énergétiques. En principe, il convient d'augmenter la part des énergies renouvelables afin de continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique. HotellerieSuisse recommande le positionnement suivant à la branche de l'hébergement:

→ La branche de l'hébergement augmente en permanence, et selon l'appréciation des établissements, son efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables en respectant l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre.

→ La branche de l'hébergement soutient la promotion législative des énergies renouvelables et des rénovations énergétiques dans la mesure où leur financement est supportable pour les PME.

#### 5.1.4 Aménagement du territoire

La gestion durable des sols, des paysages et de la biodiversité augmente de façon constante. La taille réduite du territoire suisse fait planer la menace de plus en plus réelle d'une accentuation des conflits d'usage d'une part, et d'un conflit entre protection et utilisation d'autre part. Parmi les différentes zones de friction, l'hôtellerie est directement et indirectement concernée par l'aménagement du territoire. Le tourisme suisse repose essentiellement sur une nature et des paysages intacts, qu'il convient de préserver de manière appropriée. De ce fait, l'utilisation sensée du territoire et la mise en valeur des paysages doivent se poursuivre afin de pérenniser la viabilité et l'attractivité de la place touristique suisse.



### Loi sur l'aménagement du territoire

La loi sur l'aménagement du territoire réglemente les constructions à l'intérieur des zones à bâtir (LAT 1) et doit également être étendue hors des zones à bâtir (LAT 2), selon la volonté du Conseil fédéral. L'hôtellerie et le tourisme vivent en grande partie de paysages d'une grande qualité et faisant l'objet de mesures de protection appropriées. Toutefois, l'exploitation économique du territoire doit rester autorisée à l'intérieur comme à l'extérieur des zones à bâtir et être praticable au terme d'efforts raisonnables.

La branche de l'hébergement soutient une optimisation de l'aménagement du territoire à travers les mesures suivantes:

- développement de l'urbanisme vers l'intérieur, densification des constructions et exploitation des potentiels d'utilisation du bâti;
- extensions modérées de la consommation d'espaces hors des zones à bâtir, en particulier pour les projets touristiques systémiques et la valorisation des constructions culturelles régionales;
- augmentation de la marge de manœuvre des cantons dans la balance des intérêts et les pratiques d'autorisation.

### Loi sur les résidences secondaires (LRS)

La thématique des résidences secondaires a cristallisé le discours sur un aménagement du territoire raisonnable. Les résidences secondaires contribuent d'un côté à un mitage du territoire et à une emprise plus forte du construit sur le paysage. La problématique de la concentration de la fréquentation touristique sur quelques semaines par an (problématique des lits froids) renforce le sentiment de gaspillage des ressources. De l'autre, les résidences secondaires contribuent au développement régional en assurant un revenu aux populations indigènes (construction, maintenance) et en apportant une valeur ajoutée exportatrice au travers du tourisme et de la consommation de biens. Enfin, les résidences secondaires ont un rôle de stabilisateur sur le marché de l'immobilier principal et contribuent au maintien des populations dans les régions périphériques.

La LRS est actuellement évaluée par un groupe d'experts, auquel appartient HotellerieSuisse. La volonté politique en faveur d'une éventuelle révision semble restreinte et la marge de manœuvre étroite. Un consensus des experts existe cependant pour une révision de l'article 8 concernant l'hébergement hôtelier. Un rapport destiné au Conseil fédéral est attendu pour le premier semestre 2021. Le Conseil fédéral s'appuiera sur ses résultats pour décider d'une révision de la loi, souhaitée aussi par une frange du Parlement.

→ La branche de l'hébergement soutient la simplification et une plus grande mise en adéquation de la loi sur les résidences secondaires et de l'économie de marché, ce qui permettra une meilleure réaffectation du bâti, une préservation des localités et un freinage du mitage du paysage.



#### 5.1.5 Gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire est à l'ordre du jour politique depuis l'adoption par les Chambres du postulat Chevalley [\(18.3829\)](#). Ce dernier demande un plan de lutte avec pour objectif une réduction du gaspillage de 50 % d'ici à 2030 conformément au pacte mondial des Nations unies. Il doit donner des pistes et mettre en place un instrument de mesure du gaspillage. En Suisse, plus de la moitié du gaspillage est causé par les ménages. La part de l'hôtellerie-restauration représente environ 13 %, soit autant que l'agriculture. Dans le cadre de United Against Waste (UAW), HotellerieSuisse s'engage depuis 2013 pour une valorisation de la nourriture et la lutte contre le gaspillage. La sensibilisation et la mise en application de programmes permettent une réduction en moyenne de plus de 40 % des déchets et un gain économique représentant quelque 1,5 % du chiffre d'affaires d'une exploitation moyenne. HotellerieSuisse salue les efforts de la Confédération pour une sensibilisation de la société et de l'économie, mais voit une action directe de la politique en premier lieu du côté des ménages. HotellerieSuisse pour sa part poursuit ses programmes d'informations auprès des membres sous l'égide d'UAW.

→ La branche de l'hébergement s'engage à soutenir la lutte contre le gaspillage alimentaire par des mesures ciblées au niveau de la branche (sensibilisation, monitoring, échange de bonnes pratiques) en lieu et place d'une réglementation étatique étendue.

#### 5.2 Recommandations relatives à la durabilité économique

Les interactions économiques ainsi que l'équilibre actuel entre efforts et rendement ne conviennent pas forcément au plus grand nombre et ne sont pas portés par un «mouvement». Au contraire, l'économie et les entreprises sont toujours confrontées à de nouvelles exigences (parfois justifiées), dont elles doivent supporter les coûts, ne serait-ce que partiellement. Dans des sociétés d'abondance post-matérialistes, les exigences de redistribution jouissent d'un plus grand soutien de la société que les arguments économiques. En cause: l'évolution de la société et le fait que les bénéficiaires des nouvelles prestations (p. ex. dans le domaine social) sont plus nombreux que les cotisants. Alors que la charge fiscale des personnes physiques ne fluctue que modérément, les dépenses des entreprises augmentent continuellement. Or, l'économie doit pouvoir continuer d'assurer ses fonctions essentielles d'employeuse, de créatrice de valeur ajoutée, ou encore de source de financement et d'innovations. Seule une économie prospère et



durablement stable rend les investissements et les innovations possibles dans la durée. Par conséquent, la durabilité économique continuera de revêtir une grande importance pour l'État et pour la société. Il convient également d'intégrer ce constat à sa juste valeur dans l'évaluation des aspects du développement durable afin de pouvoir procéder à un arbitrage judicieux entre les questions de coûts et de financement d'une part, et les exigences sociales en pleine mutation de l'autre.

**→ La branche de l'hébergement s'engage en faveur du fonctionnement durable de l'économie en vue de préserver les emplois, la création de valeur et les innovations.**

**→ La branche de l'hébergement se mobilise pour que la durabilité économique et financière se voie accorder une priorité adaptée dans la balance des intérêts.**

### 5.3 Recommandations relatives à la durabilité sociale

Récemment, l'évolution de la société a conféré plus d'importance et de dynamisme aux aspects de durabilité sociale. Des événements comme la Grève des femmes en 2019 témoignent d'un grand potentiel de mobilisation sociale et d'une pression pour résoudre les problèmes. Sur la question de la parité et de la prévoyance vieillesse ou encore de l'intégration, de l'inclusion et des nouvelles prestations sociales, l'économie et l'État sont soumis à une hausse des exigences légitimes, qui devront être financées. S'agissant des problématiques sociales, il convient de procéder à un arbitrage entre besoin, opportunité, exigences sociales et conséquences financières pour toutes les parties concernées, dont les employeurs de la branche de l'hébergement.



### 5.3.1 Réforme de la prévoyance vieillesse

Des réformes urgentes de la prévoyance vieillesse sont bloquées depuis des années. En raison des reports démographiques et des intérêts techniques, le système de prévoyance actuel avec l'AVS et la prévoyance professionnelle (LPP) est de plus en plus déstabilisé. Par conséquent, des coupes difficiles menacent d'intervenir dans les prestations ou dans la charge financière. Plus les réformes se font attendre, plus les mesures d'assainissement devront être onéreuses et radicales. Dans l'optique de préserver la stabilité du système de prévoyance à long terme, la branche de l'hébergement plaide pour une mise en œuvre rapide des réformes à travers un train de mesures structurelles et financières. Pour des raisons démographiques, le relèvement de l'âge de la retraite est inévitable. Afin de répartir les charges de manière équitable entre les générations, il convient de prévoir des mesures de compensation financière. Des charges unilatérales, par exemple sous forme d'augmentation des taxes et des impôts, ne règlent pas le problème sur le long terme et mettent en péril la compétitivité de nombreuses entreprises et branches.

**→ La branche de l'hébergement recommande de stabiliser par étapes et dans les meilleurs délais le système de prévoyance AVS et LPP à l'aide d'un train de mesures structurelles et financières.**

**→ La branche de l'hébergement soutient, selon l'orientation de la motion 20.3833, la mise en œuvre de l'objectif de déficits nets nuls dans la prévoyance, qui prévoit un financement de l'AVS durable et équitable pour toutes les générations. Cet objectif doit être mis en œuvre à travers des mesures équilibrées sur le plan des dépenses et des contributions.**



### 5.3.2 Consolidation des prestations sociales

Les nouvelles prestations sociales reflètent l'évolution de la société et sont, d'un point de vue individuel, souvent justifiées. Afin de garantir leur soutenabilité financière pour la société, l'économie et l'État, il convient de garder une vue d'ensemble. Les demandes comme le congé paternité décidé en septembre 2020 et les revendications subséquentes, à l'instar du congé parental global, peuvent être considérées comme un signe évident du changement social, qui se caractérise par une égalité des droits et des obligations entre les hommes et les femmes. En plus d'être clairement légitimes, elles présentent pour effet secondaire positif une meilleure exploitation du potentiel d'activité des femmes. Néanmoins, le financement et la consolidation continue des prestations sociales constituent un grand défi. Pour l'hôtellerie et les PME qui emploient du personnel, les demandes, même justifiées, doivent être financièrement supportables dans leur mise en œuvre. La part élevée des charges de personnel, couplée aux marges étroites et aux faibles réserves dans la branche, restreignent fortement la marge d'extension des cotisations sociales. Dans un contexte où les réformes de la prévoyance vieillesse (AVS, LPP) sont encore en suspens, il s'agit de réduire les nouvelles prestations sociales à leur part congrue.

**→ La branche de l'hébergement recommande un moratoire sur la consolidation des prestations sociales jusqu'à l'achèvement des réformes urgentes dans le domaine de la prévoyance vieillesse.**

### **5.3.3 Question de l'égalité**

Par rapport à d'autres pays européens, la Suisse est à la traîne sur les questions de parité. En matière d'égalité des droits, le Parlement a envoyé un signal en 2019 sur les questions d'égalité salariale, avec l'adoption de la révision de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes. En vertu de cette loi, les entreprises comptant 100 collaborateurs ou plus sont tenues d'effectuer une analyse de l'égalité salariale. HotellerieSuisse s'oppose à la discrimination. Un instrument comme l'égalité salariale ne doit toutefois pas mener à une inspection étatique des salaires et à des lourdeurs administratives.

Dans le cadre de la parité et afin d'encourager l'intégration des femmes dans le monde du travail, il convient d'étoffer les offres de garde d'enfants extrafamiliale, dont les coûts doivent en principe être pris en charge par l'État et les familles elles-mêmes.

La question de l'égalité se pose aussi pour les personnes en situation de handicap et dans les cas de garanties de l'accessibilité. Ces demandes ont pour point commun d'être légitimes *per se*, mais de se heurter à des questions de financement souvent irrésolues. Pour les entreprises moins rentables, des modifications constructives importantes représenteraient un défi économique.

**→ La branche de l'hébergement s'oppose à la discrimination. Elle se mobilise pour son attractivité en tant qu'employeuse ainsi que pour la conciliation du travail et de la famille à travers des solutions instaurées de manière autonome et dans le cadre d'un partenariat social. De ce fait, les interventions étatiques dans les conditions de travail doivent rester subsidiaires.**

**→ La branche de l'hébergement s'engage en faveur de l'accessibilité. Il convient toutefois d'examiner les mesures sous l'angle des conséquences financières pour la branche et de ne pas reporter la charge des dépenses étatiques sur les établissements.**

### **5.3.4 Intégration par la formation**

L'intégration durable se traduit ultérieurement par des investissements. Une formation solide, suivie d'une intégration sur le marché du travail, soulage non seulement le système social à long terme, mais réduit aussi les contributions sociales. Dans la branche de l'hébergement et de la restauration, le recrutement de talents prometteurs comme de main-d'œuvre qualifiée est

capital. Ainsi, HotellerieSuisse se donne pour mission de mettre en place des incitations pour investir dans la formation et la formation professionnelle et de participer à la mobilité professionnelle à travers des conventions trans-nationales sur les qualifications, les normes et la certification. En outre, il convient d'encourager l'apprentissage tout au long de la vie et de préserver et consolider l'un des éléments d'intégration par la formation, à savoir la formation initiale et continue subventionnée et ancrée dans la convention collective nationale de travail dans le cadre du partenariat social.

**→ La branche de l'hébergement s'engage en faveur d'offres de formation transparentes et d'excellente qualité et donne accès à «l'apprentissage tout au long de la vie» à tous ses collaborateurs.**



#### **5.4 Recommandations relatives à la durabilité dans la politique touristique**

Fondement de la politique touristique nationale, la stratégie touristique de la Confédération définit comme principes d'action la subsidiarité et la durabilité. Dans ce contexte, le concept de développement durable fait partie intégrante de la politique touristique du pays. Avec les instruments de promotion touristique destinés à améliorer la compétitivité, la branche dispose d'outils susceptibles de soutenir le développement durable. S'agissant des critères de promotion, les aspects économiques, sociaux et écologiques doivent être davantage pris en compte. Toutefois, il incombe à tous les prestataires touristiques de protéger et de développer une place touristique durable en élaborant et en commercialisant ensemble des offres et produits durables dans le cadre de coopérations autonomes.

**→ La branche de l'hébergement soutient l'orientation durable des critères de promotion relatifs aux instruments de politique touristique dans le respect des dimensions économiques, sociales et écologiques.**



## 6. Récapitulatif de toutes les recommandations

- La branche de l'hébergement prône l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre et mène ses activités de manière climatiquement neutre au plus tard jusqu'en 2050.
- La branche de l'hébergement recommande l'introduction d'une taxe sur le carburant (à l'instar de la taxe sur les combustibles).
- La branche de l'hébergement recommande l'introduction de la taxe sur le kérosène, qui a été approuvée au niveau international. En guise de solution de transition, HotellerieSuisse soutient l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion pour les vols au départ de la Suisse, conformément à la révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Cette taxe devra être abolie dès que la taxe internationale sur le kérosène sera pleinement mise en œuvre.
- La branche de l'hébergement augmente en permanence, et selon l'appréciation des établissements, son efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables en respectant l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre.
- La branche de l'hébergement soutient la promotion législative des énergies renouvelables et des rénovations énergétiques dans la mesure où leur financement est supportable pour les PME.

### **La branche de l'hébergement soutient une optimisation de l'aménagement du territoire à travers les mesures suivantes:**

- développement de l'urbanisme vers l'intérieur, densification des constructions et exploitation des potentiels d'utilisation du bâti;
- extensions modérées de la consommation d'espaces hors des zones à bâtir, en particulier pour les projets touristiques systémiques et la valorisation des constructions culturelles régionales;
- augmentation de la marge de manœuvre des cantons dans la balance des intérêts et les pratiques d'autorisation.
- La branche de l'hébergement soutient la simplification et une plus grande mise en adéquation de la loi sur les résidences secondaires et de l'économie de marché, ce qui permettra une meilleure réaffectation du bâti, une préservation des localités et un freinage du mitage du paysage.
- La branche de l'hébergement s'engage à soutenir la lutte contre le gaspillage alimentaire par des mesures ciblées au niveau de la branche (sensibilisation, monitoring, échange de bonnes pratiques) en lieu et place d'une réglementation étatique étendue.

- La branche de l'hébergement s'engage en faveur du fonctionnement durable de l'économie en vue de préserver les emplois, la création de valeur et les innovations.
- La branche de l'hébergement se mobilise pour que la durabilité économique et financière se voie accorder une priorité adaptée dans la balance des intérêts.
- La branche de l'hébergement recommande de stabiliser par étapes et dans les meilleurs délais le système de prévoyance AVS et LPP à l'aide d'un train de mesures structurelles et financières.
- La branche de l'hébergement soutient la mise en œuvre de l'objectif de déficits nets nuls dans la prévoyance, qui prévoit un financement de l'AVS durable et équitable pour toutes les générations. Cet objectif doit être mis en œuvre à travers des mesures équilibrées sur le plan des dépenses et des contributions.
- La branche de l'hébergement recommande un moratoire sur la consolidation des prestations sociales jusqu'à l'achèvement des réformes urgentes dans le domaine de la prévoyance vieillesse.
- La branche de l'hébergement s'engage en faveur de l'égalité des sexes et s'oppose à la discrimination. Elle se mobilise pour son attractivité en tant qu'employeuse ainsi que pour la conciliation du travail et de la famille à travers des solutions instaurées de manière autonome et dans le cadre d'un partenariat social. De ce fait, les interventions étatiques dans les conditions de travail doivent rester subsidiaires.
- La branche de l'hébergement s'engage en faveur de l'accessibilité. Il convient toutefois d'examiner les mesures en matière de conséquences financières pour la branche et de ne pas reporter la charge des dépenses étatiques sur les établissements.
- La branche de l'hébergement s'engage en faveur d'offres de formation ouvertes à tous et d'excellente qualité et donne accès à l'«apprentissage tout au long de la vie» à toutes et tous.
- La branche de l'hébergement soutient l'orientation durable des critères de promotion relatifs aux instruments de politique touristique dans le respect des dimensions économiques, sociales et écologiques.